



Rapporteur : M. COULOMBEL

47262

Commission n°3

41 - Finances, Moyens des services

Orientations pour une stratégie de numérique responsable pour le Département

Le jeudi 17 novembre 2022 à 09h34, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h47.

Le Conseil départemental

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-1 ;

Vu la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France ;

VERS UN NUMERIQUE CITOYEN, ETHIQUE ET DURABLE AU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE : CONTEXTE

Contrairement à une idée assez commune, le numérique est un secteur bien loin d'être dématérialisé. Dans les faits, c'est un secteur d'activité très consommateur en énergies primaires et en métaux rares. La fabrication des matériels représente 80 % des impacts sur l'environnement. Le numérique représente 4 % des émissions de gaz à effet de serre et consomme 10 % de l'électricité mondiale.

La démarche de responsabilité numérique, inscrite au projet de mandature comme un engagement fort, se veut être une réponse à ce constat. Elle s'inscrit dans un contexte de prise de conscience politique et citoyenne relativement récente que traduit notamment la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

La feuille de route numérique de la collectivité, qui fixe l'ambition et les objectifs de transformation numérique jusqu'en 2023, est déjà porteuse de certains principes liés au numérique responsable (I).

Cette feuille de route doit être aujourd'hui enrichie à la hauteur des préoccupations et du projet de la nouvelle mandature. L'exigence d'un numérique responsable, notamment, insuffle et renforce des principes d'action liés à l'ambition d'un numérique citoyen, éthique et durable au Département d'Ille-et-Vilaine.

Une démarche de réflexion s'engage en cette fin d'année pour dessiner ce que devrait être une stratégie de numérique responsable pour la collectivité, nourrie des objectifs du projet de mandature. (II).

I. LE NUMERIQUE RESPONSABLE POSE DES PRINCIPES D'ACTION QUI NOURISSENT LA FEUILLE DE ROUTE ACTUELLE DU NUMERIQUE

a. Un numérique éthique et citoyen au service des usagers et partenaires

Les axes 1 et 2 de la feuille de route du numérique ont posé le principe d'une offre de services de qualité, accessible et inclusive pour les usagers du Département comme pour ses agents. Ainsi, courant 2022, l'offre de services en ligne de la plateforme de relations aux usagers Illisa s'est enrichie d'un outil de prise de rendez-vous PMI en ligne, co-construite avec ses usagers et les agents en charge de leur accompagnement. De même, le nouveau portail agents lloenet et l'offre de services numériques attenante ont été conçus avec un groupe d'agents volontaires incluant l'ensemble des directions métiers. Des outils d'amélioration de l'accès aux droits, comme le projet d'Annuaire social sont en cours de développement et associent un panel d'usagers qui contribuent à sa conception ergonomique.

b. Un numérique durable et sûr

L'offre de services numériques enrichie est rendue possible par les choix techniques posés par la feuille de route, qui privilégie le recours à des plateformes permettant de mutualiser les services les plus communs, et de ce fait fluidifier la circulation de l'information entre les différents univers métiers. Ces choix favorisent par ailleurs la sécurité du système d'information du Département, qui maîtrise ainsi plus sûrement son destin technique.

Si la collectivité doit encore recourir à des solutions propriétaires, elle privilégie dès qu'elle le peut des outils en open source portés par un collectif (comme l'outil CapDemat, qui porte la plateforme Illisa) ou des acteurs qui renforcent par leurs choix techniques sa souveraineté numérique

(comme le SIB, qui déploie une offre de solutions numériques dans les collèges pour le compte du Département en s'appuyant sur une offre d'hébergement de services à distance avec des serveurs implantés en Bretagne). Ces choix permettent ainsi d'afficher un score éco-environnemental plutôt satisfaisant pour le site internet du Département. Par ailleurs, le Département possède deux centres de données dans ses propres locaux.

c. Un numérique transparent

Le Département a choisi de faire de la donnée un outil au service de l'action publique. Il en a fait un axe à part entière de la feuille de route du numérique. Les valeurs de transparence et de bonne gestion de la donnée sont des facteurs d'écoresponsabilité : en structurant les données en totale conformité avec le règlement général sur la protection des données, en améliorant leur qualité, la collectivité favorise ainsi leur échange et leur réutilisabilité au sein de son écosystème, gage de développement de nouveaux services pour les usagers. La donnée est placée au service de la connaissance et devient une ressource pour de nouvelles politiques publiques.

d. Un numérique au service de la transition environnementale de la collectivité

Des actions sont portées par les services depuis plusieurs années, limitant l'impact environnemental de la collectivité :

- Inclusion numérique pour les agents et pour les usagers ;
- Prolongation à 5 ans du renouvellement des postes de travail adoptée depuis 2007 ;
- Assistance à distance : réduction importante des déplacements (plus de maintenance terrain) ;
- Marché d'acquisition de produits informatiques intégrant des écolabels ;
- Convention de partenariat avec l'association Envie 35 pour donner une 2^{ème} vie aux PC obsolètes du Département, reconditionnés pour être cédés à des tarifs sociaux à des publics fléchés par les travailleurs sociaux du Département ;
- Feuille de route numérique : intégration du calcul de la valeur ajoutée dans l'instruction des nouvelles demandes pour limiter l'impact de services potentiels peu utiles ou non pérennes ;
- Développement de téléprocédures : moins de papier et moins de déplacements, tout en préservant l'accompagnement des usagers qui en ont besoin ;
- Un projet de la feuille de route contribue à la diminution de l'empreinte environnementale globale : le projet de gestion technique des bâtiments du Département.

Ces actions méritent d'être développées et structurées pour construire une stratégie plus globale, lisible et adossée sur des objectifs simples et mesurables à moyen terme.

II. LA DEMARCHE ET LE CALENDRIER DE REFLEXION

Pour penser un plan d'action global qui tienne compte de l'existant, la délégation générale à la transformation lance une étude qui aboutira au 1^{er} trimestre 2023. Cette démarche doit s'inscrire dans une réflexion plus large autour des transitions et de la transformation numérique de l'administration départementale et du territoire. Dès cette session, l'approbation de la charte numérique responsable, jointe en annexe, est proposée à l'Assemblée. Sa signature marquera la volonté de la collectivité de s'engager dans cette démarche au long cours.

Elle débutera par un diagnostic qui vise, grâce à une série de 3 ateliers, à évaluer la sensibilité de la collectivité sur différents volets du numérique responsable.

Parallèlement à cette phase de diagnostic, un calcul de l'empreinte environnementale du numérique au Département va être réalisé. L'objectif est d'établir un point de référence et des indicateurs qui permettront de suivre les avancées du plan d'action dans la durée. Basée sur la méthodologie WeNR de l'Institut du numérique responsable, la méthode de calcul s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie des équipements et infrastructures suivantes (incluant ceux des collèges) :

- Équipements de bureau ;
- Centres de données ;
- Équipements des centres de données ;
- Solutions externes (Cloud).

L'Institut du Numérique Responsable est une association loi 1901 créé en 2018, acteur de référence et organe de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable :

- la réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique,
- la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité
- la création de valeur durable / innovation responsable *via* le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous.

Les résultats du diagnostic et du calcul de l'empreinte environnementale du numérique nourriront ensuite des ateliers de réflexion transversaux pour élaborer une vision commune de ce que devrait être une stratégie de numérique responsable pour le Département d'Ille-et-Vilaine. Cette stratégie doit s'inscrire dans une réflexion plus large autour des transitions et de la transformation numérique de l'administration départementale et du territoire. Elle sera destinée à alimenter d'une part le plan de transition carbone de la collectivité sur le volet numérique, d'autre part la future Feuille de route du Numérique qui sera travaillée à partir de 2023. Elle sera ensuite déclinée en plan d'actions. Les deux éléments seront soumis à l'approbation de l'assemblée départementale.

Décide :

- de prendre acte de la démarche de stratégie numérique responsable qui s'engage au Département d'Ille-et-Vilaine ;
- de prévoir que cette stratégie et son plan d'action seront présentés à l'occasion d'une prochaine session ;
- d'approuver les termes de la charte numérique responsable proposée par l'Institut du numérique responsable ;
- d'autoriser le Président à signer cette charte.

Vote :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 21

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 novembre 2022

ID : AD20220067V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation
Signé électroniquement le jeudi 08 décembre 2022
Pour le Président et par délégation,
Le Secrétaire général des services
Vincent RAUT